

DEMANDE D’AFFICHAGE ENSEIGNE À L’ENTRÉE D’UN PARC INDUSTRIEL

INSTRUCTIONS

1. Votre entreprise doit être située à l’intérieur des limites du parc industriel visé.
2. Votre entreprise doit être immatriculée et à jour au bureau du Registraire des entreprises du Québec (REQ).
3. Vous devez préalablement détenir un permis d’affichage* pour **votre** bâtisse ou local (le permis est délivré par la Ville de Shawinigan) et l’affiche que vous installez doit être **visible à partir de la voie publique**.
4. Si votre entreprise est située dans le **Technoparc de l’Énergie**, vous devez nous fournir un logo **en haute-résolution**.
5. Si une modification à l’inscription demandée doit être apportée, un responsable communiquera avec vous.

*Si vous ne détenez pas de permis d’affichage, veuillez débiter par cette étape en remplissant une demande de permis en ligne au www.shawinigan.ca/permis.

Veillez noter que les changements sur les enseignes des parcs industriels sont effectués deux fois par année, soit en JUIN et OCTOBRE.

IDENTIFICATION DE L’ENTREPRISE

Nom légal de l’entreprise	
Nom utilisé (si différent)	
Inscription demandée sur l’enseigne*	
<i>*Si votre entreprise est située dans le Technoparc de l’Énergie, inscrivez « LOGO »</i>	
Numéro REQ	
Adresse du local ou bâtisse concerné	
Parc industriel visé	

PERSONNE RESPONSABLE

Nom du responsable de la demande	
Téléphone du responsable	
Courriel du responsable	

AFFICHE SUR VOTRE BÂTISSE OU LOCAL

No du permis d’affichage de la Ville	
Date d’émission du permis	
Votre affiche est visible de la voie publique?	Oui, cochez : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Informations / Remarques	

À L’USAGE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

Date de réception	
Nom et titre de la personne	
Signature	

Veillez transmettre ce formulaire par courriel à deveconomique@shawinigan.ca

Pour une installation en **JUIN**, votre demande doit être reçue avant le **15 MAI**

Pour une installation en **OCTOBRE**, votre demande doit être reçue avant le **1^{er} SEPTEMBRE**